



**SERVICE
JURIDIQUE
ASSEMBLÉES**

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS
MUNICIPAUX**

NOUS, MAIRE DE ROUEN,

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18,
- Le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection des adjoints au maire,
- La délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

CONSIDERANT :

- Que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation d'une partie des fonctions du maire à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1^{er}.- Mme Caroline DUTARTE, Première Adjointe, est chargée des Solidarités, des personnes âgées, de la Politique de la ville et de l'Insertion. Elle reçoit délégation dans les matières suivantes :

- politiques de solidarités,
- politique de la ville (contrat de Ville, Zone Franche Urbaine, Ateliers santé ville, cité éducative)
- réseau santé précarité, prévention spécialisée
- relations avec le Centre Communal d'Action Sociale et autres institutions, associations ou organismes à vocation sociale,
- insertion sociale et professionnelle,
- migrants : accueil, accompagnement, relations avec les associations en charge de l'aide aux migrants et aux réfugiés
- régie de quartier,
- liens générationnels,
- structures d'accueil et d'animation pour les personnes âgées,
- politique de maintien à domicile des personnes âgées,
- activités culturelles, physiques et éducatives à destination des personnes âgées.

Marie Desbordes, conseillère municipale, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Caroline Dutarte, dans les matières suivantes :

- liens générationnels, structures d'accueil et d'animation pour les personnes âgées, politique de maintien à domicile des personnes âgées, activités culturelles, physiques et éducatives à destination des personnes âgées.

Hortense Hector, conseillère municipale, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Caroline Dutarte, dans les matières suivantes :

- insertion sociale et professionnelle,

Zorah Amimi, conseillère municipale, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Caroline Dutarte, dans les matières suivantes :

- migrants (accueil, accompagnement, relations avec les associations en charge de l'aide aux migrants et aux réfugiés)

Sophie Carpentier, conseillère municipale, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Caroline Dutarte, dans les matières suivantes :

- ateliers santé ville, réseau santé précarité, prévention spécialisée

Article 2.- M. Jean-Michel BEREGOVOY, Deuxième Adjoint, est chargé de la ville résiliente, la transition énergétique, la transition climatique, l'adaptation (convention des maires : plan d'adaptation), la biodiversité, l'eau, la mobilité, la santé environnementale et les risques. Il reçoit délégation dans les matières suivantes :

- Plan Climat Air-Energie Territorial / Agenda 21 / Citergie / Cop21 locale /chèque énergie,
- biodiversité / environnement
- santé environnementale,
- habitat participatif, en liaison avec l'adjointe chargée de l'accès au Logement et les autres adjoints concernés
- nature et eau en ville / espaces verts (jardins familiaux, jardin des plantes, espaces verts de proximité et jardins partagés en lien avec les élus de secteur, politique de l'arbre, politique zéro phyto, jardin botanique, espaces naturels classés (dont Repainville, Côte St Catherine, et pentes boisées),
- pilotage de l'Atelier Urbain de Proximité de Repainville,
- conseil de la transition Ecologique / Maison de l'environnement,
- pilotage de la végétalisation urbaine (dont Pont Boieldieu, végétalisation des places, des écoles) en liaison avec les adjoints concernés
- éducation et évènementiel liés à l'environnement et au développement durable,
- prévention liée aux ondes électromagnétiques, Installations classées pour la protection de l'environnement, Plan de prévention des risques technologiques et des risques majeurs
- mobilités (usages partagés de la voiture, Plan de Déplacement des Employés en lien avec l'adjoint aux affaires générales, mobilités douces),
- actions en faveur du bien-être animal
- circuits courts (en lien avec l'adjointe aux écoles concernant la restauration scolaire)

Françoise Lesconnec, conseillère municipale, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Jean Michel Bérégovoy, dans les matières suivantes :

- Environnement : politique de l'arbre, politique zéro phyto),
- Biodiversité : jardin botanique, espaces naturels classés (dont Repainville, Côte St Catherine et pentes boisées), jardinage urbain (jardin partagé) et végétalisation urbaine, en lien avec les adjoints de secteur.

Samuel De Gentil Baichis, conseiller municipal, reçoit délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel Bérégovoy, dans les matières suivantes :

- Usages partagés de la voiture, mobilités douces (vélo, marche), Plan de Déplacement des Employés

Sophie Carpentier, conseillère municipale, reçoit délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel Bérégovoy :

- Santé environnementale, prévention des ondes électromagnétiques (dont charte et commission téléphonique mobile), Installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E), Plan de prévention des risques technologiques et des risques majeurs, circuits courts (en lien avec l'adjointe aux écoles concernant la restauration scolaire).

Article 4.- Mme Laura SLIMANI, Troisième Adjointe, est chargée de la démocratie locale et participative, de l'égalité femmes-hommes, du Handicap et de la lutte contre les discriminations. Elle reçoit délégation dans les matières suivantes :

- conseil citoyen (dont conseil des jeunes citoyens en son sein), droit de saisine, Assemblée de la Vie Participative,
- pilotage, méthodologie, coordination et harmonisation des outils de la démocratie participative (ateliers urbains de proximité, commissions thématiques, assistance à maîtrise d'usage, budget participatif, appel à projets citoyens, concertations, y compris de proximité, et tout nouvel outil ou instance de démocratie participative) en liaison avec les élus de secteur (adjoints et délégués) et les adjoints concernés
- pilotage des appels à projet citoyens,
- égalité femmes-hommes, droits des Femmes,
- lutte contre les discriminations, citoyenneté,
- politique municipale à destination des personnes en situation de handicap, relations avec les associations et organismes représentant les personnes en situation de handicap.

Chloé Argentin, conseillère municipale, reçoit délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Laura Slimani, dans les matières suivantes :

- Lutte contre les discriminations, citoyenneté, politique municipale à destination des personnes en situation de handicap, relations avec les associations et organismes représentant les personnes en situation de handicap.

Article 5.- M. Kader CHEKHEMANI, Quatrième Adjoint, est chargé de la tranquillité publique, du stationnement et de la propreté. Il reçoit délégation dans les matières suivantes :

- tranquillité publique / police municipale,
- police de la circulation et du stationnement,
- stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance,

- prévention et lutte contre les violences faites aux femmes, en liaison avec l'adjointe chargée de l'égalité femmes-hommes et l'adjointe en charge des solidarités
- relations avec la police nationale, les autorités judiciaires et l'ensemble des organismes assurant des missions de prévention et de sécurité,
- sécurité civile et Plan Communal de Sécurité,
- stationnement / délégation de service public de la fourrière des véhicules / suivi de la délégation de service public stationnement payant sur voirie,
- déneigement,
- occupation commerciale du domaine public (hors marchés forains), en lien avec l'adjoint à l'Economie
- foire Saint-Romain,
- cirques, en lien avec l'adjoint au bien-être animal
- coordination et harmonisation de la politique de propreté en liaison avec les élus de secteurs, manifestations et événements en lien avec la propreté des espaces publics.

Article 6.- Mme Marie-Andrée Malleville, Cinquième Adjointe, est chargée de la culture, du patrimoine et du tourisme. Elle reçoit délégation dans les matières suivantes :

- musique, danse, théâtre, cinéma, arts de la rue et arts plastiques,
- festivals et manifestations culturelles,
- établissements culturels municipaux,
- relations avec les compagnies de spectacle vivant et les collectifs d'artistes,
- relations avec les associations culturelles et avec les établissements publics,
- promotion de la culture scientifique et technique,
- université populaire,
- politique de lecture publique,
- tourisme,
- relations avec les organismes et les professionnels en charge de l'action touristique,
- signalétique touristique et culturelle,
- restauration, valorisation et animation du patrimoine historique,
- fouilles archéologiques,
- plan de mise en lumière du patrimoine,
- archives municipales.

Elizabeth Labaye, conseillère municipale, reçoit délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Marie Andrée Malleville, dans les domaines suivants :

- Tourisme, relations avec les organismes et les professionnels en charge de l'action touristique, signalétique touristique et culturelle,
- Restauration, valorisation et animation du patrimoine historique, fouilles archéologiques, plan de mise en lumière du patrimoine
- Archives municipales.

Article 7.- M. Manuel LABBE, Sixième Adjoint, est chargé de la Vie et de l'initiative associatives, engagement citoyen, vie des quartiers. Il reçoit délégation dans les matières suivantes :

- vie et initiatives associatives,
- comités et associations de quartier,
- maisons de quartier et structures associatives,
- relations avec le monde associatif, engagement citoyen,
- hébergement associatif (location de courte durée de salles municipales).

Claire Guéville, conseillère municipale, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Manuel Labbe, en matière de :

- maisons de quartiers et engagement citoyen

Article 8.- Mme Fatima El Khili, Septième Adjointe Ville durable, chargée de l'urbanisme et du patrimoine bâti municipal. Elle reçoit délégation dans les matières suivantes :

- Aménagement urbain et suivi de la planification urbaine,
- Grand Projet de Ville,
- Politique foncière, actes fonciers et immobiliers,
- Gestion immobilière et domaniale, gestion du patrimoine immobilier bâti et non bâti,
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- Délivrance des autorisations d'urbanisme, réponses aux recours gracieux en matière d'urbanisme,
- Cessions ou acquisitions, mises à disposition et locations des propriétés municipales (hors autorisations de stationnement et hébergement locatif temporaire),
- Signature des contrats de location et de mise à disposition pour répondre aux besoins de la ville de Rouen,
- rénovation urbaine et secteur sauvegardé,

- immeubles menaçant ruine,
- mobilier urbain, réglementation et autorisations relatives à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes,
- éco-quartiers,
- maintenance, démolition et réhabilitation des bâtiments communaux, (hors bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques),
- Production d'énergie sur le patrimoine municipal, en liaison avec l'adjoint à la transition énergétique
- Sécurité des bâtiments/ établissements recevant du public (ERP)- dont mesures de police administrative

Christophe Duboc, conseiller municipal, reçoit délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Fatima El Khili, dans les matières suivantes :

- Maintenance, démolition et réhabilitation des bâtiments communaux, gestion du patrimoine bâti (hors bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques), Commission communale de sécurité

Article 9.- M. Sileymane SOW, Huitième Adjoint, est chargé du Commerce, de l'Economie, de l'attractivité, des Relations internationales, de l'Armada et des Manifestations publiques. Il reçoit délégation dans les matières suivantes :

- Economie (commerce, attractivité économique et territoriale, économie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire)
- Animation commerciale et artisanale de proximité,
- Marchés forains
- Office du commerce et de l'artisanat,
- Réglementation, autorisation et organisation des manifestations publiques
- Régie de la halle aux toiles,
- Relations internationales et européennes
- Actions de coopération décentralisée,

Stéphane Martot, conseiller municipal, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Sileymane Sow, dans les matières suivantes :

- économie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire.

Article 10. – Mme Florence HEROUIN LEAUTHEY, Neuvième Adjointe, est chargée des écoles et de la petite enfance. Elle reçoit délégation dans les matières suivantes :

- politique scolaire et éducative,
- restauration scolaire, en lien avec l'adjoint en charge du bien-être animal
- classes de découverte et d'environnement,
- aménagement des rythmes de vie de l'enfant,
- accueil et activités périscolaires,
- Conseil Municipal d'Enfants,
- accueils de loisirs,
- politique d'accueil de la petite enfance,
- crèches et haltes garderies.

Annie Boulon Fahmy, conseillère municipale, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Florence Herouin Leautey, dans les matières suivantes :

- accueil et activités périscolaires,
- politique d'accueil de la petite enfance,
- crèches et haltes garderies.

Article 11.- M. Matthieu de MONTCHALIN, Dixième Adjoint, est chargé des Affaires générales. Dans le cadre de sa délégation relative aux personnels et aux emplois municipaux, il est habilité à signer tous les actes nécessaires à la gestion des personnels et des emplois municipaux, et notamment l'ensemble des actes relevant de l'autorité investie du pouvoir de nomination. Il reçoit délégation, dans les matières suivantes :

- Ressources humaines,
- fonctionnement des services,
- Commission Administrative Paritaire, Comité Technique, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
- Prévention du harcèlement et des risques professionnels,
- Enquêtes administratives internes,
- Stratégie financière, gestion budgétaire, comptabilité et contrôle de gestion,
- Création, modification et suppression des régies de dépenses et de recettes.
- Suivi des transferts de charges à la Métropole
- Affaires juridiques, contentieux (signature des requêtes, des mémoires en défense et des correspondances avec les cabinets d'avocats et juridictions) et assurances,
- Service municipal de l'état civil, affaires funéraires,
- Recensement de la population,
- Organisation des opérations électorales,
- Affaires militaires et anciens combattants,

- Modernisation de la relation usagers, numérique, dématérialisation et systèmes d'information,
- Logistique (dont parc municipal de véhicules, personnel d'entretien des bâtiments municipaux),
- Marchés publics et politique transversale d'achat,
- Démarches qualité et d'amélioration continue.

Mohamed Berbra, conseiller municipal, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Matthieu de Montchalin, dans les matières suivantes :

- Ressources humaines,
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Kader Fehim, conseiller municipal, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Matthieu de Montchalin, dans les matières suivantes :

- Service municipal de l'état civil et affaires funéraires,
- Recensement de la population,
- Organisation des opérations électorales,
- Affaires militaires et anciens combattants,

Samuel De Gentis-Baichis, conseiller municipal, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Matthieu de Montchalin, dans les matières suivantes :

- Suivi du parc municipal de véhicules.

Article 12.- Mme Amèle MANSOURI, Onzième Adjointe, est chargée de l'accès au logement, de l'accès au droit, de l'hygiène et de la salubrité. Elle reçoit délégation dans les matières suivantes :

- mise en œuvre du permis de louer,
- accès au logement, suivi, gestion et traitement des demandes de logements et des attributions,
- opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, plan de l'amélioration de l'Habitat,
- hygiène et salubrité publiques (pouvoirs de police),
- relations avec les bailleurs sociaux,
- accès à une information de proximité, en lien avec l'adjointe en charge des solidarités : création et développement de points d'accès au droit ; d'une politique publique locale en faveur de l'accès au droit ; renforcement de la maison de la justice et du droit ; développement des modes alternatifs de règlements des différends.

Article 13.- M Frédéric MARCHAND, Douzième Adjoint et Adjoint de quartier, est chargé du secteur rive gauche. Il reçoit délégation, sur ces quartiers, dans les matières suivantes :

- animation des conseils de quartier et du conseil citoyen, en lien avec l'adjointe en charge de la démocratie participative
- gestion Urbaine de Proximité,
- budget participatif en liaison avec l'adjointe chargée de la démocratie participative,
- espaces verts de proximité, jardins partagés, entretien et végétalisation des cimetières, en lien avec l'adjoint en charge de la transition écologique
- voirie / espaces publics, suivi de la programmation des opérations menées sur l'espace public, autorisations de voirie et autorisations temporaires de stationnement, signalisation, éclairage public,
- propreté des espaces publics et sanitaires publics, en liaison avec l'adjoint en charge de la propreté,
- concertation et information des habitants dans ses domaines de compétence et dans les domaines du commerce de proximité, de la tranquillité publique, de la maintenance des établissements publics communaux en liaison avec les adjoints thématiques concernés et l'adjointe en charge de la démocratie participative.

Mamadou Diallo, conseiller municipal, reçoit délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric Marchand, sur le secteur rive gauche, dans les matières suivantes :

- Animation des conseils de quartier et du conseil citoyen, en lien avec l'adjointe en charge de la démocratie participative
- Gestion Urbaine de Proximité,
- Budget participatif en liaison avec l'adjointe chargée de la démocratie participative
- Espaces verts de proximité, jardins partagés, entretien et végétalisation des cimetières, en lien avec l'adjoint en charge de la transition écologique
- Voirie / espaces publics, autorisations de voirie, propreté des espaces publics en liaison avec l'adjoint à la propreté, sanitaires publics
- Signalisation, éclairage public
- Concertation et information des habitants dans leurs domaines de compétence et dans les domaines du commerce de proximité, de la tranquillité publique, de la maintenance des établissements publics communaux en liaison avec les adjoints thématiques concernés et l'adjointe en charge de la démocratie participative.

Article 14.- Mme. Sarah VAUZELLE, Treizième Adjointe, est chargée du Sport, de la jeunesse et de la vie étudiante. Elle reçoit délégation dans les matières suivantes :

- programmation, réalisation, gestion et animation des équipements et espaces sportifs municipaux,
- organisation des manifestations sportives,
- relations avec les associations sportives et autres structures à caractère sportif.
- dispositifs de promotion du « sport santé »
- jeunesse, équipements destinés à la jeunesse,
- instances consultatives des jeunes, en liaison avec l'adjointe à la démocratie participative
- vie étudiante, enseignement supérieur
- logement social étudiant, en liaison avec l'adjointe au logement

Adrien Naizet, conseiller municipal, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Sarah Vauzelle, dans les matières suivantes :

- jeunesse, équipements destinés à la jeunesse, instances consultatives des jeunes, en liaison avec l'adjointe à la démocratie participative, vie étudiante, enseignement supérieur, logement social étudiant, en liaison avec l'adjointe au logement.

Sophie Carpentier, conseillère municipale, reçoit délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Sarah Vauzelle dans les matières suivantes :

- dispositifs de promotion du « sport santé »

Article 15.- M Nicolas ZUILI, Quatorzième Adjoint et Adjoint de quartier, est chargé du secteur de la rive droite (Est/Ouest/Centre). Il reçoit délégation, sur ces quartiers, dans les matières suivantes :

- animation des conseils de quartier et du conseil citoyen, en lien avec l'adjointe en charge de la démocratie participative
- gestion Urbaine de Proximité,
- budget participatif en liaison avec l'adjointe chargée de la démocratie participative,
- espaces verts de proximité, jardins partagés, entretien et végétalisation des cimetières, en lien avec l'adjoint en charge de la transition écologique
- voirie / espaces publics, suivi de la programmation des opérations menées sur l'espace public, autorisations de voirie et autorisations temporaires de stationnement, signalisation, éclairage public,
- propreté des espaces publics et sanitaires publics, en liaison avec l'adjoint en charge de la propreté,

- concertation et information des habitants dans ses domaines de compétence et dans les domaines du commerce de proximité, de la tranquillité publique, de la maintenance des établissements publics communaux en liaison avec les adjoints thématiques concernés et l'adjointe en charge de la démocratie participative.

Pierre-Yves Rolland, conseiller municipal, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Nicolas Zuili, sur le secteur Est dans les matières suivantes :

- Animation des conseils de quartier et du conseil citoyen, en lien avec l'adjointe en charge de la démocratie participative
- Gestion Urbaine de Proximité,
- Budget participatif en liaison avec l'adjointe chargée de la démocratie participative
- Espaces verts de proximité, jardins partagés, entretien et végétalisation des cimetières, en lien avec l'adjoint en charge de la transition écologique
- Voirie / espaces publics, autorisations de voirie, propreté des espaces publics en liaison avec l'adjoint à la propreté, sanitaires publics
- Signalisation, éclairage public
- Concertation et information des habitants dans leurs domaines de compétence et dans les domaines du commerce de proximité, de la tranquillité publique, de la maintenance des établissements publics communaux en liaison avec les adjoints thématiques concernés et l'adjointe en charge de la démocratie participative.

Valentin Rasse Lambrecq, conseiller municipal, reçoit délégation, en l'absence ou en cas d'empêchement de Nicolas Zuili, sur le secteur Ouest dans les matières suivantes :

- Animation des conseils de quartier et du conseil citoyen, en lien avec l'adjointe en charge de la démocratie participative
- Gestion Urbaine de Proximité,
- Budget participatif en liaison avec l'adjointe chargée de la démocratie participative
- Espaces verts de proximité, jardins partagés, entretien et végétalisation des cimetières, en lien avec l'adjoint en charge de la transition écologique
- Voirie / espaces publics, autorisations de voirie, propreté des espaces publics en liaison avec l'adjoint à la propreté, sanitaires publics
- Signalisation, éclairage public
- Concertation et information des habitants dans leurs domaines de compétence et dans les domaines du commerce de proximité, de la tranquillité publique, de la maintenance des établissements publics communaux en liaison avec les adjoints thématiques concernés et l'adjointe en charge de la démocratie participative.

Article 16.- Sophie CARPENTIER, conseillère municipale, reçoit délégation dans les matières suivantes :

- Politique municipale de santé publique, Contrat local de santé, relations avec les associations et les organismes intervenant dans le domaine de la santé, actions de sensibilisation et d'information en faveur de la santé publique.

Article 17.- Délégation est donnée à Mesdames et Messieurs les Adjoints et à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux délégués, pour la signature, dans la limite des matières qui leur sont respectivement déléguées aux termes des articles 1^{er} à 16 du présent arrêté, des correspondances, arrêtés, mandats, certificats divers, extraits et expéditions des délibérations, actes et contrats de toute nature, pris en exécution d'une délibération du Conseil Municipal ou d'une décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal, et toutes autres pièces, ainsi que pour la légalisation des signatures.

Article 18.- Mme La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 19. – Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie sera adressée à M. le Préfet.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, le 21 JUIL. 2020



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.